

La thèse de M. Longinotti était très claire et très simple. Le Conseil Supérieur du Travail doit accueillir dans son sein les représentants de toutes les organisations qui ont un caractère économique, et aucun artifice de politique ne peut leur enlever ce droit qui dérive de leur existence elle-même. Or, en fait, les organisations catholiques sont en grande majorité exclues de cette représentation parce qu'elles ont un caractère confessionnel. Donc il faut réparer cette erreur. La thèse est juste mais les socialistes l'ont violemment attaquée. L'admission des catholiques aurait diminué leur influence auprès des travailleurs agricoles. Aussi ils déclarent que le caractère confessionnel offense la liberté, tandis que d'après eux le concept socialiste ne l'offense pas. Comme font remarquer avec raison les journaux même libéraux, les socialistes, loin de vouloir faire triompher leurs idées par la lutte féconde et la discussion, veulent au contraire se servir des rouages de l'Etat pour s'assurer un facile monopole. Au nom de la politique, il faudrait refuser aux premières ce qui est considéré comme un droit exclusif des secondes. Il est facile de comprendre qu'une pareille thèse est la négation de l'égalité politique, et la théorie jacobine est érigée en théorie d'Etat. Liberté absolue pour les socialistes, exclusion absolue des catholiques.

— Il faut bien dire que, dans la discussion qui s'est faite à la Chambre italienne, la théorie socialiste, si monstrueusement partielle, n'a pas eu grand succès, et que le discours de M. Longinotti a eu le rare mérite de mettre dans son véritable jour la tyrannie socialiste. Par ce que les socialistes demandent déjà, alors qu'ils ne sont pas encore au pouvoir, on peut juger de leurs prétentions quand ils seront les maîtres. L'esclavage romain était dur, mais il atteignait plus le corps que l'âme ;